

Loin de moi de vouloir stigmatiser une liste plutôt qu'une autre mais lorsque je lis l'article de Nice Matin, je ne peux m'empêcher de penser que nous sommes toujours pris pour des imbéciles par les hommes politiques et notamment ceux de Saint Laurent toujours rapides à nous traiter de tous les noms dès que nous ne sommes pas du même avis. D'ailleurs, nous attendons toujours avec impatience les explications sur la suite de la rénovation du Parc Layet . Pour revenir au sujet, cet état de fait est scandaleux, tout comme l'absence permanente de Revel, parti très loin de la ville.

il y en a raz le bol de faire confiance à des personnes qui ne pensent qu'à leur figure. Alors oui il ne peut pas démissionner mais qui a choisi ce candidat toujours ssensé s'occuper du centre ville? Qui?

L'article de Nice Matin

Il touche ses indemnités sans avoir siégé depuis deux ans: un élu azuréen fait polémique

Depuis avril 2017, un élu de la majorité de Joseph Ségura, le maire de Saint-Laurent-du-Var, n'est pas apparu au conseil municipal de Saint-Laurent, dénonce l'opposition. Le maire estime qu'il s'agit d'un faux procès, l'élu, même loin, « travaille ». Un tir croisé. L'opposant de droite, Marc Moschetti, et le Rassemblement national, par la voix de son représentant dans la 6e circonscription, Bryan Masson, dénoncent depuis quelque temps l'absentéisme récurrent d'un élu de la majorité, Patrice Jacquesson.

Une attaque frontale de la majorité, avec comme argument de poids supplémentaire : les indemnités touchées par le conseiller, soit 200 euros en tant que conseiller municipal et 800 euros en tant que président du syndicat intercommunal des Tenchurades.

LE PROCUREUR ALERTÉ

Un manque d'assiduité pointé lors du dernier conseil municipal par Marc Moschetti. Tandis que de son côté, le parti d'extrême droite a décidé d'alerter le procureur de la République sur le sujet. Ambiance.

Dans un courrier adressé au tribunal de Nice (et non à celui de Grasse dont dépend pourtant Saint-Laurent), Bryan Masson explique ainsi « que Patrice Jacquesson ne s'est pas présenté au conseil municipal depuis le 5 avril 2017. »

Il livre également un article de loi qui précise que « l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. » Et de tacler, « ce n'est pas le cas de Patrice Jacquesson. »

SUR UNE AUTRE LISTE EN 2014

Conseiller municipal de 2001 à 2008, Patrice Jacquesson s'est présenté au premier tour de l'élection municipale de 2014 sur la liste de Françoise Benne, qui est aujourd'hui adjointe à l'Éducation. Il était à l'époque directeur de l'office de tourisme de Nouméa, dont il a démissionné. Au second tour, avec la fusion de sa liste avec celle de Joseph Segura, qui a été élu maire, il a été propulsé au conseil municipal. Il a ensuite retrouvé un travail dans l'hôtellerie en Asie.

« Le maire n'a pas la possibilité d'obliger un élu à démissionner. Seul l'intéressé peut le faire » souligne Joseph Ségura. « Certains relèvent aujourd'hui l'absence de M. Jacquesson, mais pas celle d'Henri Revel, par exemple. » Tête de la liste dont fait partie Marc Moschetti, et qui ne vient plus au conseil depuis des lustres.